

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence le dimanche 12 février 2023 suite à la gestion de la journée du samedi 11 février 2023 et des nuits en amont et en aval.

Le comité national condamne le refus de la Direction de mettre en place un service minimum permettant d'assurer la continuité de service et la sécurité des vols alors que des signaux alarmants et identifiés laissaient présager des actions locales. En outre, la prolongation à titre exceptionnel des vacations de contrôle décidée faute de service minimum ne doit en aucun cas être un outil de gestion des grèves ni contrevenir aux dispositions protégeant des risques liés à la fatigue.

Le comité national dénonce en outre le comportement d'organisations syndicales minoritaires qui, malgré l'absence de relais explicite, ont adopté une communication ambiguë voire incitant à la mobilisation. Si l'exercice du droit de grève demeure individuel et légal, les organisations syndicales ont un devoir de clarté. Le comité national appelle à des messages syndicaux clairs et responsables ne rompant pas les usages établis à la DGAC au risque d'impacter, sans préavis, la gestion opérationnelle des salles de contrôle et du trafic aérien.

Le comité national souligne par ailleurs le professionnalisme dont ont fait preuve les contrôleurs aériens en poste sur cette journée pour assurer, malgré les conditions explicitées ci-dessus, la sécurité des vols.

Adopté à l'unanimité